



RÈGLEMENTS DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE 2021 « OKA, ENTRE LAC ET MONTAGNES »

Dans le cadre du concours photo qui servira à illustrer le calendrier municipal 2022, la Municipalité d'Oka invite ses citoyens à mettre en relief les points de vue distinctifs du paysage okois.

THÈME 2021 : « Oka, entre lac et montagnes »

Par la mise en valeur des paysages agricoles, urbains, nautiques et forestiers qui nous entourent, c'est le moment de faire briller le panorama identitaire de notre milieu de vie et de notre vitalité récréotouristique.

Véritable paradis des randonnées familiales et des sports de plein air, Oka est un terrain de jeu grandeur nature et l'endroit rêvé pour vivre au rythme des saisons. Profitez de vos activités de loisirs préférées pour émerveiller notre jury. Les possibilités ne se mesurent qu'à vos passions !

Chers photographes, participez au concours photo et courez la chance de voir vos clichés immortalisés dans votre calendrier municipal. Parmi les photographies soumises, notre jury sélectionnera vingt-cinq (25) clichés finalistes, dont les treize (13) photos gagnantes, soit la page couverture et les douze mois de l'année. La photographie de la page couverture arrière sera quant à elle soumise au vote de la communauté Facebook. Suite au dévoilement des photographies gagnantes en novembre, celles-ci illustreront le calendrier municipal 2022 qui est, distribué à plus de 2 000 exemplaires sur le territoire.

PRIX À GAGNER

- En plus de voir leur photo dans le calendrier municipal, les 13 gagnants reçoivent un encadrement de leur photo;
- Tirage d'une tablette électronique parmi les gagnants;
- Tirage d'un chèque-cadeau chez *Gosselin Photo* parmi les finalistes.

La date limite pour participer au concours est le 1^{er} octobre 2021

COMMENT PARTICIPER ?

- Vous devez nous faire parvenir vos photographies et votre formulaire d'inscription au plus tard le vendredi 1^{er} octobre 2021 :
 - Par courriel à : info@municipalite.oka.qc.ca ou via [Wetransfer](#)
 - Par la poste ou à la Mairie : « **Concours de photo 2021** » - **Municipalité d'Oka, 183, rue des Angés, Oka (Québec) J0N 1E0**
- Vos photographies devront être fournies dans le format suivant :
 - Version numérique format « JPEG » avec une résolution d'image de 300 DPI et un poids supérieur à 1 MO. Les photos peuvent être soumises par courriel, disque optique ou sur une clé USB. Si vos photos sont trop lourdes, nous vous suggérons d'utiliser [WeTransfer](#), un site très facile d'utilisation qui vous permet d'envoyer jusqu'à 2 Go, et ce, tout à fait gratuitement. Aucun abonnement nécessaire.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Le concours est réservé aux résidents de la Municipalité d'Oka;
- Un participant peut soumettre un maximum de quatre (4) photos;
- Deux (2) photos maximum du même participant pourront être sélectionnées pour le calendrier;
- Les photos doivent être prises sur le territoire de la Municipalité d'Oka;
- Les photos qui n'ont pas été prises au courant de l'année doivent être encore représentatives au moment du dépôt;
- Les photos soumises doivent respecter le thème, être claires et de bonne qualité;
- Seul le format horizontal des photos sera accepté;
- Aucune photo ni aucun CD-ROM ne sera retourné aux participants;
- La Municipalité d'Oka n'est pas responsable en cas de perte ou de détérioration des photos ou des disques optiques en sa possession ou en transit;
- Les élus et employés municipaux ainsi que leurs familles immédiates et les personnes domiciliées avec ces derniers ne sont pas autorisés à participer au concours.

DROITS D'AUTEUR ET OBLIGATIONS

Le participant atteste être l'auteur des photos soumises et reconnaît en avoir tous les droits de publication, incluant l'autorisation du modèle. Le participant accorde à la Municipalité d'Oka le droit d'utiliser les photos envoyées pour le calendrier municipal, dans lequel son nom y sera indiqué. Le participant accorde également à la Municipalité d'Oka le droit de diffuser et de reproduire les photos soumises dans le cadre du concours et consent à ce qu'elles soient utilisées sous toutes formes et pour toutes fins (publicitaires, promotionnelles et commerciales), et ce, pour une durée indéterminée, sans restriction territoriale et sans compensation à son égard ainsi qu'à toutes les personnes qui y apparaissent. Par conséquent, le participant dégage la Municipalité d'Oka de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS

La participation au concours implique l'acceptation des règlements et obligations ci-dessus.

JURY

Le jury, composé de 5 personnes, choisit vingt-cinq (25) photos finalistes selon les critères de sélection et détermine ensuite les treize (13) photos gagnantes pour la confection du calendrier municipal annuel. Les finalistes sont avisés par écrit.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sélectionne les gagnants en fonction des critères suivants :

- Respect du thème;
- Caractère exclusif et originalité;
- Clarté et qualité de l'image;
- Respect des règlements.

INFORMATIONS

Colette Beaudoin, responsable des communications et tourisme
cbeaudoin@municipalite.oka.qc.ca / 450 479-8333, poste 227

Toutes les photographies reçues dans le cadre du concours sont conservées par le Service des communications et du tourisme pour une utilisation ultérieure dans les outils de communication de la Municipalité tels que le site Web et autres publications visant la promotion et la mise en valeur du territoire.